

# AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI ASBL

**Ruelle des Médecins 8 à 7320 Bernissart**

L'ALE met à votre disposition des travailleurs :

- pour l'aide à l'entretien du jardin (tonte de pelouses, taille de haies, nettoyage des parterres, bêchage du potager, semis, déblaiement de la neige ou feuilles, désherbage allées et trottoirs ...)
- pour des petits travaux de bricolage (ponçage, repeindre une porte, montage de meubles, nettoyage de voiture ou de meubles de jardin, tri cave, grenier, remise ...)
- Pour garder occasionnellement vos enfants à domicile ...
- Pour les a.s.b.l : montage de tables, bancs ... lors de festivités, petit entretien des locaux...

**Coût par heure de travail : 6.70 € (déductibles)**

**Inscription annuelle : 7.40 €**

Renseignements : **069 58.01.42**

[ale.bernissart@gmail.com](mailto:ale.bernissart@gmail.com)

Page internet : <https://alebernissart.jimdo.com>

Ouvert le matin de 9h à 11h.

# Service de ramassage d'encombrants

Nous contacter :

**069 58.01.42**

L'ALE de Bernissart organise 2 fois par semaine, et sur rendez-vous UNIQUEMENT, un service de ramassage d'encombrants vers le parc à containers IPALLE d'Harchies.

Sont concernés : tout type de déchet autorisé par Ipalle avec la réserve que certains types sont soumis à un quota annuel — Mise à jour 01/2020

Types de déchets	Quota points par an
encombrants	Max. 7 points
Non-incinérables	Max 4 points
Isolation	Max 4 points
Bois	Max 7 points
Végétaux	Max 25 points
Inertes	Max 6 points

NB : La remorque du service ALE équivaut à 3 points.

Les cartons, bouteilles verre ou plastique... ne sont pas soumis à un quota.

Nous ne prenons pas en charge les déchets organiques.

Veuillez vous référer aux conditions d'Ipalle pour plus de renseignements. ([www.ipalle.be](http://www.ipalle.be))

Conditions d'accès à notre service :

- prise de rendez-vous , avec au maximum 2 voyages par semaine et par adresse. Il est impératif qu'une personne soit présente le jour du passage de la remorque.
- Les déchets doivent être prêts et triés par catégorie. Le préposé pourra refuser d'embarquer les déchets mélangés ou entreposés trop loin de la voirie.
- Ne pas avoir dépassé les quotas annuels par catégorie, sans quoi le préposé vous reportera vos déchets et vous comptera un deuxième voyage.
- Le prix est de **6 euros** par voyage, à payer au préposé avant tout embarquement de déchets.